

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 juin 2015 A 20H30

Article L2121-25 et R.121.9 du Code Général des Collectivités Territoriales

• MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL :

Présents : M. Jean-Pierre BETEND, Mme Chrystel BURNIER, M. Laurent BADONE, M. Jean-Marc DESVIGNES, M. Christophe FOURNIER, Mme Véronique FOURNIER-MAQUIN, M. Florent LAMOISSIERE, Jacqueline LODS, Mme Patricia PASSERAT, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ.

Absents excusés : Mme Anne-Sophie PESSAY (procuration M. Christophe FOURNIER) et Gilbert COLLINI (procuration Jacqueline LODS)

CITOYENS D'HONNEUR :

Présents : Cyril GUIDON

Absents excusés : Laetitia LAMOISSIERE

Mme BURNIER Chrystel, désignée par le Conseil, prend place au bureau en qualité de secrétaire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et donne la parole aux citoyens d'honneur.

Il est procédé au tirage au sort des 7 prochains citoyens d'honneur.

Les personnes tirées au sort sont : Mesdames MERMILLOD Nicole, PESSAY Nadia et Messieurs VIX Maurice, BREMOND Florent, ANGELLOZ NICOUUD Pierre, WATTIEZ Xavier, PETIN Matéo.

1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL (27 mai 2015).

M. Le Maire Christophe FOURNIER fait approuver le compte-rendu du dernier conseil municipal : approuvé à l'unanimité.

2) SUBVENTIONS ASSOCIATIONS.

Associations d'Entremont :

- APE : 5500 €
- SAB (Société des artistes du Borne) : 150 €
- Comité des Fêtes : lors de sa demande de subvention, l'association a émis une réserve quant à sa pérennité. Il est décidé d'attendre l'AG.
- Association montagne des Auges : 1000 €
- Ski Club d'Entremont : 545 € (ont demandé par courrier la réduction de leur subvention car des sorties n'ont pas été réalisées; par ailleurs, la CCVT leur a attribué 1755 €).
- Maison des Lutins : 600 €
- Maison du patrimoine : 800 €. Au vu du budget prévu pour les 900 ans de l'abbaye, il n'est pas possible d'augmenter la subvention.
- Lou Dégordi d'Intreman : 600 €
- Club de l'amitié : 1050 €
- Amicale des sapeurs pompiers : 1200 €
- Anciens combattants : 200 €
- Association de pêche : 300 €
- Harmo's Paradis : 200 €
- Les Lampions : 800 €

Soit un total de 12945 €

Associations extérieures à Entremont :

- Association des donneurs de sang : 400 €
- Paysans Borniards : 500 €
- Association DAA (Père Arnet) : 500 €
- Fanfare Echo des Vallées : 400 €
- ADMR Grand Bornand : 600 €
- Association de Louveterie : 100 €
- Groupe d'intervention de Haute-Savoie : 300 € (présence de Mickaël Rachex lors de l'intervention au Népal)

Soit un total de 2800 €

La commune réalise une économie de 2638 € par rapport à 2014 (sur un budget de 21000 euros) suite à la décision de la CCVT de subventionner certaines associations pour décharger les communes qui rencontrent des restrictions budgétaires.

Le conseil a voté à l'unanimité l'attribution des subventions.

3) CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE COMMANDE (SEL ET VOIRIE) ET CONVENTIONS.

Les communes de La Clusaz, Grand-Bornand, St Jean de Sixt, Manigod et Entremont pourraient se regrouper pour commander les enrobés et le sel de déneigement.

La commune de Grand-Bornand serait la coordinatrice pour les marchés d'enrobés, la commune de La Clusaz pour les marchés du sel de déneigement.

Le but de ce groupement est de réaliser des économies et de faciliter la gestion de ces marchés.

Adhésion de la commune à ce groupement. : **Vote à l'unanimité.**

Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention pour le marché des enrobés: **vote à l'unanimité.**

Autorisation donnée à M. le Maire de signer la convention pour le marché du sel de déneigement: **vote à l'unanimité.**

Elus à la commission d'appels d'offres (CAO) pour le marché du sel: Gilbert COLLINI (titulaire) Jean-Marc DESVIGNES (suppléant) : **vote à l'unanimité.**

Elus à la commission d'appels d'offres (CAO) pour le marché des enrobés: Gilbert COLLINI (titulaire) Jean-Marc DESVIGNES (suppléant) : **vote à l'unanimité.**

4) PRIX REDEVANCE POLLUTION, AGENCE DE L'EAU.

Cette taxe prélevée sur la facture d'eau est reversée à l'agence de l'eau. Elle permet à cet organisme d'apporter sa contribution au financement des projets de travaux entrepris par les collectivités sur les réseaux d'eau.

Montant de la taxe en 2014 : 0,28/ m3

Montant de la taxe pour 2015 : 0,29/ m3.

Vote à l'unanimité.

5) RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable).

Ce rapport est un document produit tous les ans pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée. C'est un document public qui répond à une exigence de transparence et qui fournit aux usagers des éléments d'explication sur le prix de l'eau, les quantités vendues, les pertes...

Approbation du RPQS : **vote à l'unanimité.**

Transmission de cette délibération à la préfecture: **vote à l'unanimité.**

Mise en ligne du RPQS sur l'observatoire: **vote à l'unanimité.**

Ce rapport montre le faible rendement de notre réseau d'eau (30%). Les pertes sont en augmentation.

6) DECISION MODIFICATIVE

Financement des honoraires de M. DESGRANCHAMP pour l'étude du site de l'Abbaye comprenant: visites et repérages sur place, études et élaborations de la réflexion, établissement du carnet A4 mis en page.

Le devis de cette mission est établi sur un forfait au temps passé, sur la base des vacations du CAUE de la Haute-Savoie, soit 444€ HT (532,80 TTC) la vacation d'une journée d'étude.

Acceptation de la décision modificative n° 1: - c/2031 Frais d'étude: +4000

-c/020 Dépenses imprévues: - 4000

Vote à l'unanimité.

7) SUBVENTION FDDT.

Faisant suite à l'audit de nos ouvrages d'art communaux (ponts) en 2014, il est apparu que le pont du chef-lieu nécessite des travaux urgents afin de garantir la sécurité des usagers.

Aussi, il est proposé de demander une subvention au Fonds Départemental pour le Développement des Territoires.

Réfection du Pont du Borne et reprofilage de la chaussée suite au décaissage: 150 000€ de travaux prévus.

Après en avoir délibéré, **vote à l'unanimité** pour le montant des travaux et pour donner l'autorisation à M. Le Maire pour faire la demande de subvention à hauteur de 50%.

8) TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS (APPEL D'OFFRES)

- Ecole : Fenêtre de toit : 2081 €HT (BIANCHETTI)
- Logement Abbaye : Fenêtre de toit : 1310 €HT (BIANCHETTI)

Ces 2 travaux seront réalisés.

- Toit maison de la nature : 50000 € HT (BIANCHETTI).

Après réflexion et consultation de M. DESGRANCHAMPS, il faut se déterminer sur le devenir de cette maison peu fonctionnelle et vétuste avant d'engager des travaux de réfection du toit:

- présence d'une fissure sur l'un des murs
- combles inutilisées et seulement accessibles par un escalier étroit dans

l'appartement loué

- rez de chaussée inutilisable
- manque de fonctionnalité des salles et perte de place
- existence de 2 chaudières

Le conseil devra, dans le même temps, se déterminer sur le devenir du bâtiment de la Mairie.

Une réflexion globale doit être engagée au sujet de ces différents bâtiments publics quant à leur place et leur rôle dans la vie du village.

9) DIAGNOSTIC NORCIERE. Trois architectes ont été sollicités pour établir un diagnostic des différents travaux à réaliser jusqu'aux finitions. Un seul a répondu (M. Daniel Masson): il fera une analyse des besoins et un rapport technique.

Les honoraires s'élèvent à 1600 €.

Vote à l'unanimité pour le choix de cet architecte.

10) QUESTIONS DIVERSES

- **Numéros de rues** : La distribution des plaques aura lieu début juillet. Les prescriptions de pose seront données à ce moment-là.

- **Aire de jeux** : elle n'est plus aux normes: le sol est à changer, les jeux sont dégradés. Un premier devis de mise aux normes de l'existant a été reçu; nous attendons une 2^{ème} proposition pour un changement total de l'aire de jeux.

- **Restauration de la fresque de l'église** : suite au déplacement du mur du cimetière et à la détérioration de la partie basse de la fresque, Mme PEILLEX restauratrice de peintures murales, est intervenue. Un devis complémentaire a été demandé afin de poursuivre le décor sur le mur du cimetière: il est de 500€.

- **Travaux divers** :

- La réfection de 2 appartements à l'abbaye est en cours.
- La restauration du kiosque du jardin des enfants est envisagée ainsi que l'embellissement du Kiosque vers le terrain de pétanque et du local France-télécom. Ces travaux feront l'objet d'une publication sur le site internet et d'un affichage devant la mairie.
- La plantation des arbres de naissances au lieu-dit "La Côte" sera entretenu. Pour les naissances à venir, un projet sera à l'étude pour que les plantations soient en lien avec celles préconisées par Mr DESGRANDCHAMPS dans le cœur du village.

- **A noter** :

- La nécessité de surveiller les maladies sur les frênes sur la commune qui se généralisent.
- L'importance de veiller à l'entretien des terrains agricoles notamment sur les zones Natura 2000.
- **Les Ravières** : des parcelles agricoles au lieu-dit "Les Ravières" avaient été achetées par la commune en 2000 pour 60000€. Elles sont en friches. Un bail sur 9 ans va être signé avec deux jeunes agriculteurs en GAEC à Petit-Bornand.

- La commission vie sociale va se réunir prochainement au sujet du PEDT. Des réunions sont à venir: rencontre école- mairie-APE, conseil d'école. Il semble essentiel de créer un partenariat entre école, APE et mairie afin d'améliorer certains modes de fonctionnement.
- Fête de la musique organisée par Les Lampions. La RD12 sera fermée et déviée par le chemin du Champey.
- Congrès des Maires: le 15 juin à 18H à BONNEVILLE. Les adjoints et les conseillers sont conviés.
- Correspondantes du Dauphiné: Mme ROUSSEL est nouvellement nommée au poste de correspondante pour la vie municipale et Mme MAISTRE reste correspondante pour les associations. Ces répartitions ont été organisées par le Dauphiné.

La séance est levée à 23h

A Entremont, le 12 février 2018
Le Maire, Christophe FOURNIER